

# **COMPTE-RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mars 2025**

**PRÉSENTS** : Messieurs Lavail, Fidanza, Blakoe, Dubois, Woilrand, Madame Fontébasso.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Ferrandi, M. Lacoste.

**POUVOIRS** : M. Lacoste donne pouvoir à M. Woilrand.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : André Fidanza

*Début Conseil 20H05*

### **1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2025.**

Compte rendu validé à l'unanimité.

### **2) Infos diverses :**

#### **Visite carrière Lafarge :**

Suite au dernier Conseil Municipal et la présentation de l'extension de la carrière, M. Le Maire a contacté l'usine pour fixer une date de visite de la carrière pour les conseillers municipaux. Le date du Mercredi 7 Mai à 14h a été fixée.

#### **Problème Poêle à pellet :**

La locataire du logement communal, nous a signaler un problème sur le poêle à pellet, bruits suspects depuis l'entretien du poêle. Un rendez-vous sera pris dans les plus bref délais avec l'entreprise Galliana en charge de son entretien.

#### **Rappel commémoration 8 mai :**

Comme pour la cérémonie du 11 novembre, un dépôt de gerbe sera effectué le 8 mai 2025 avec à l'issue un moment de convivialité à l'espace Campanère.

### **3) Délibération transport scolaire :**

Le Département demande à chaque Conseil Municipaux de se prononcer sur l'école et collège de rattachement de la Commune et ce pour prévoir les transports scolaires vers ces établissements.

La Commune dépend de l'école de Mancieux pour l'école élémentaire et du Collège d'Aurignac pour le secondaire. M. Le Maire rappelle que le transport scolaire vers l'école de Mancieux a été supprimé par le Conseil Départemental en 2017 faute d'un nombre d'élèves suffisant (- de 5).

Après délibération valide l'école et le collège dont dépend historiquement la Commune, à savoir Mancieux pour l'école élémentaire et Aurignac pour le collège.

### **4) PNR Pyrénées Comminges Barousse :**

Le Projet de création d'un Parc Naturel Régional Pyrénées Comminges Barousse couvre une superficie de 170 000 hectares, dont la Commune de Le Fréchet fait partie. Après plusieurs années d'élaboration il rentre à présent dans sa dernière phase. La présentation de la version 4 du projet de charte a été effectuée en Conseil d'Administration le vendredi 28 février 2025 à Pointis-Inard par Carole Delga.

Une plaquette sera distribuée d'ici peu dans toutes les boîtes à lettre des habitants du périmètre du futur parc. En parallèle une enquête publique sera lancée.

Début Octobre 2025, l'ensemble des Communes devront délibérer en faveur de la création du Parc.

### **5) Présentation du compte de gestion 2024 et du compte administratif 2024 :**

Comme évoqué au précédent Conseil Municipal, le budget réalisé 2024 est largement excédentaire.

Aussi le résultat excédentaire de l'exécution du budget 2024 fait apparaître les chiffres suivant :

Investissement	+ 11 315,94
Fonctionnement	+ 64 319,68
Total	+ 75 635,62

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>		<b>C1</b>

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	87 663,14	99 863,82	63 434,94	A1 75 635,62
<b>Investissement</b>	25 537,28	34 549,59	2 303,63	A2 11 315,94
<b>Dont 1068</b>		0,00		
<b>Fonctionnement</b>	62 125,86	65 314,23	61 131,31	A3 64 319,68

<b>RESTES A REALISER (4)</b>					
	Dépenses			Recettes	Solde (B) (5)
	I + II	III + IV	III + IV	B1	0,00
<b>TOTAL des RAR</b>	I	III	III	B2	0,00
<b>Investissement</b>	II	IV	IV	B3	0,00

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)</b>	
<b>TOTAL</b>	75 635,62
<b>Investissement</b>	11 315,94
<b>Fonctionnement</b>	64 319,68

(1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

**II – PRESENTATION GENERALE**  
**VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET**

	DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	A 62 125,86	G 65 314,23
	B 25 537,28	H 34 549,59

<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	C 0,00	I (si excédent) 61 131,31
	D 0,00	J (si excédent) 2 303,63

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 87 663,14	= G + H + I + J 163 298,76
---	------------------------------	-------------------------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	E 0,00	K 0,00
	F 0,00	L 0,00
	= E + F 0,00	= K + L 0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	= A + C + E 62 125,86	= G + I + K 126 445,54
	= B + D + F 25 537,28	= H + J + L 36 853,22
	= A + B + C + D + E + F 87 663,14	= G + H + I + J + K + L 163 298,76

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

## 6) Préparation du budget 2025

M. Le Maire présente une ébauche du futur budget primitif 2025. Sans surprise ce budget qui sera voté le mardi 8 avril, reprend les dépenses de fonctionnement habituelles liées aux activités et dépenses de la Commune. Les dotations 2025 de l'État n'étant pas encore connues la partie recettes de fonctionnement se base sur les chiffres de 2024.

L'accent sera évidemment mis sur le budget d'investissement. En effet les travaux de sécurisation de la traversée du village s'élevant à prêt de 140 000 € TTC représentent un coût conséquent pour la Commune.

Monsieur Le Maire signale qu'un prêt relais sera nécessaire en attendant le versement des subventions notifiées. Il confirme que la période d'incertitude budgétaire ne nous permet pas d'être serein sur l'attribution des subventions du Département 31 et de l'État pour 2025. M. Le Maire fait remarquer que les éventuelles notifications de subventions ne seront connues qu'au cours de l'été 2025 et que les travaux seront déjà terminés.

## 7) Travaux RD 635

Mardi 4 Mars 2025, en présence de M. Dionys (Société Colas), Mme Dessens (Commingeo), M. Cep (CCCGS), M. Ozon (CD31) et Mrs Blakoe et Woilran Conseillers Municipaux de la Commune de Le Fréchet, M. Le Maire a signé le Marché pour les travaux de sécurisation de la traversée du village.

Marché signé pour un montant 113 000 €. Les travaux commenceront vers le 7 avril.

Nous profiterons de ces travaux pour également refaire le revêtement de la place de l'arrêt de bus et de la montée vers le chemin du Sarraut. Travaux pour près de 10 000 € pris sur l'enveloppe du pool-routier (7 200 €) et l'aide aux Communes en collaboration avec la Com Com.

	2024	2025	TOTAUX HT	%
<b>COÛT HT</b>	<b>91 000 €</b>	<b>25 116 €</b>	<b>116 116 €</b>	
<b>DETR</b>	<b>26 039 €</b>	<b>12 558 €</b>	<b>38 597 €</b>	
<b>CD31</b>	<b>23 263 €</b>	<b>5 023 €</b>	<b>28 286 €</b>	
<b>Amendes Police</b>	<b>6 300 €</b>		<b>6 300 €</b>	
<b>Fonds concours (Com Com)</b>		<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>55 602 €</b>	<b>29 581 €</b>	<b>85 183 €</b>	<b>74 %</b>
<b>RESTE À CHARGE</b>			<b>30 933 €</b>	<b>26 %</b>

## 8) Question diverses

Aucune.

**Fin conseil : 21h50**

**Prochain conseil : Mardi 8 avril 2025**